



11.06.2008

11 JUIN 2008 — « MARTYRS » : L'OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION RÉCLAME LA RÉFORME DES RÈGLES DE CLASSIFICATION DES FILMS

Communiqué de l'Observatoire de la liberté de création L'Observatoire de la liberté de création demande à madame la ministre de la Culture de ne pas interdire le film de Laurent Laugier « Martyrs » aux moins de 18 ans.

Depuis sa restauration en 2001, destinée initialement à permettre à des films contenant des scènes jugées pornographiques de ne pas faire l'objet d'un classement X correspondant à une interdiction de diffusion de fait, l'interdiction aux moins de 18 ans, qui devait revêtir un caractère exceptionnel, s'est progressivement banalisée.

Elle a été étendue à pratiquement tout film contenant des scènes de sexe, puis à des films de genre grand public (« Saw III »), à des films de répertoire (« Quand l'embryon part braconner »), et maintenant avec « Martyrs » à des films de genre français au contenu ambitieux.

La mesure d'interdiction aux moins de 18 ans, qui devait revêtir un caractère exceptionnel et répondre à des cas très particuliers, constitue désormais un palier supplémentaire dans la restriction à la diffusion des films.

Elle se double d'une censure économique, puisque certains circuits cinématographiques refusent désormais la projection des œuvres interdites aux mineurs sur leurs écrans, et que la diffusion de ces films en télévision n'est possible que sur des chaînes cryptées, et uniquement entre minuit et cinq heures du matin.

L'Observatoire de la liberté de création de la Ligue des droits de l'Homme demande donc à la ministre de la Culture et de la Communication de ne pas suivre l'avis de la Commission de classification des films.

Elle lui demande également de revenir sur les mesures qui ont permis cette dérive et cette banalisation de l'interdiction des films aux mineurs de moins de 18 ans en rétablissant l'exigence d'une majorité qualifiée des deux tiers pour les avis de la Commission.

Paris, le 11 juin 2008